

teddif

territoires, environnement  
et développement durable  
en Île-de-France

Décembre 2019

**Panorama**  
des projets territoriaux de  
développement durable  
en Île-de-France  
**2019**

[www.teddif.org](http://www.teddif.org)



## **Introduction**

Le panorama 2019 des projets territoriaux de développement durable en Île-de-France a été construit à partir de plusieurs éléments de nature diverse : le travail de suivi réglementaire réalisé par les services de l'État, un travail d'enquête réalisé cette année par l'AREC sur les plans climat-air-énergie franciliens, un travail d'enquête réalisé par le Teddif auprès des collectivités sur l'appropriation du référentiel de l'Agenda 2030, les 17 Objectifs de Développement Durable et enfin un travail prospectif sur les rapports sur la situation en matière de développement durable que doivent réaliser certaines collectivités.

Il apporte comme chaque fois une vision forcément partielle de ce qui se passe sur le territoire francilien. Pour traduire la dynamique francilienne en matière de transition écologique, il est à croiser avec d'autres recensements de projets, recueils d'initiatives,... menés par les acteurs institutionnels financeurs.

## **Sommaire**

### **1/ Les plans climat-air-énergie territoriaux des collectivités franciliennes**

- L'avancement des PCAET franciliens au regard de la réglementation
- L'avancement « opérationnel » des PCAET franciliens

### **2/ Les démarches territoriales intégrant les Objectifs de Développement Durable**

- Appropriation des ODD par les collectivités franciliennes
- Contributions des collectivités aux ODD
- Utilisation des ODD pour réaliser le Rapport de développement Durable

# I. Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) des collectivités franciliennes

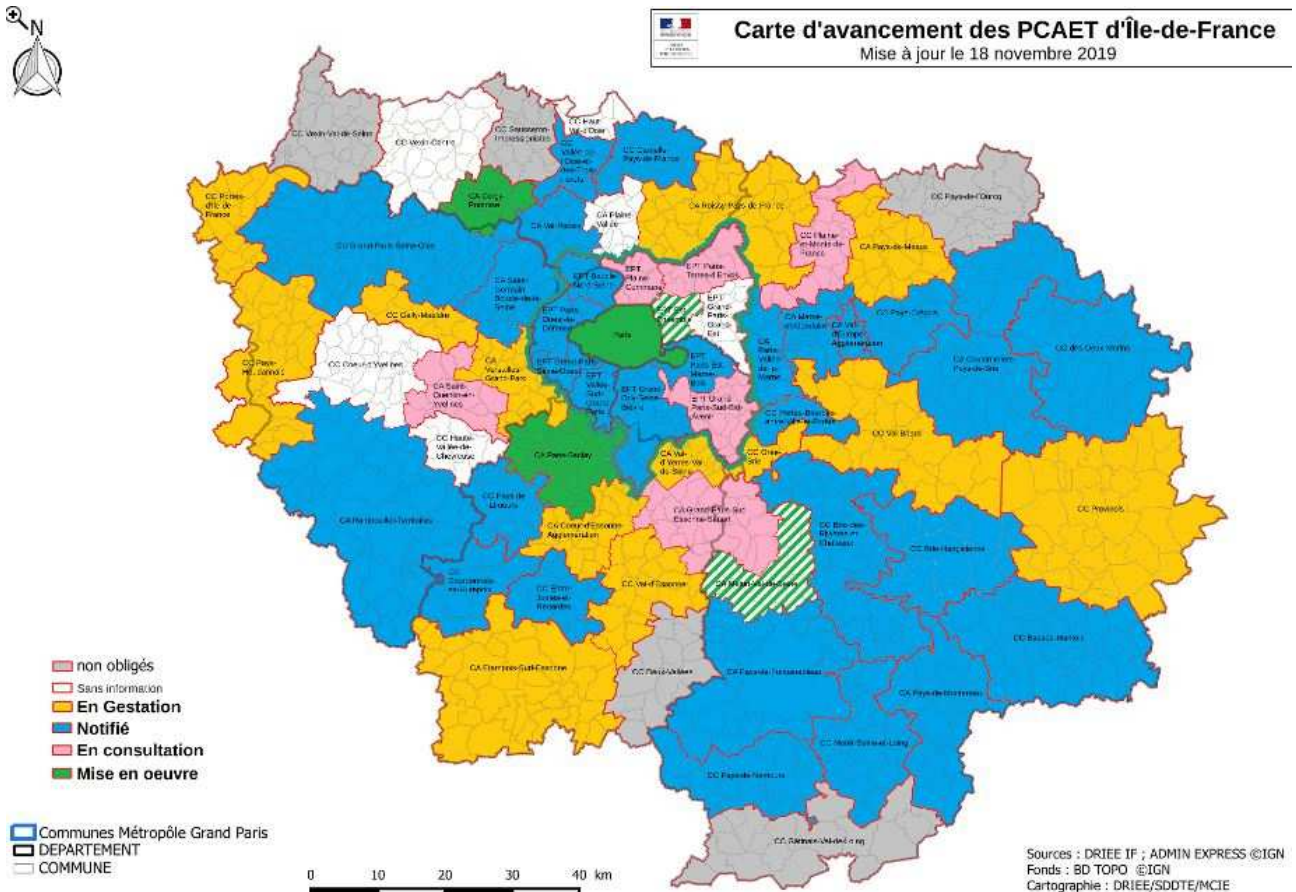
## 1. L'avancement des PCAET franciliens au regard de la réglementation

Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. En ce sens, il s'agit d'un projet de territoire concerté.

Il s'inscrit par contre dans un contexte réglementaire précis qui impose à la collectivité certaines « formalités » comme :

- la notification auprès du Préfet et de la présidente de région du lancement de la démarche d'élaboration du PCAET en explicitant les modalités d'élaboration et de concertation retenues,
- la transmission de projet de PCAET pour avis au préfet de région et à la présidente du conseil régional,
- l'adoption par l'organe délibérant de la collectivité du projet de plan modifié ou non suite aux avis du préfet de région et de la présidente de région,
- la mise à disposition du public du PCAET adopté.

Le suivi par la DRIEE de ces étapes administratives pour les 60 EPCI obligés à élaborer et mettre en œuvre un plan climat fournit les résultats suivants :

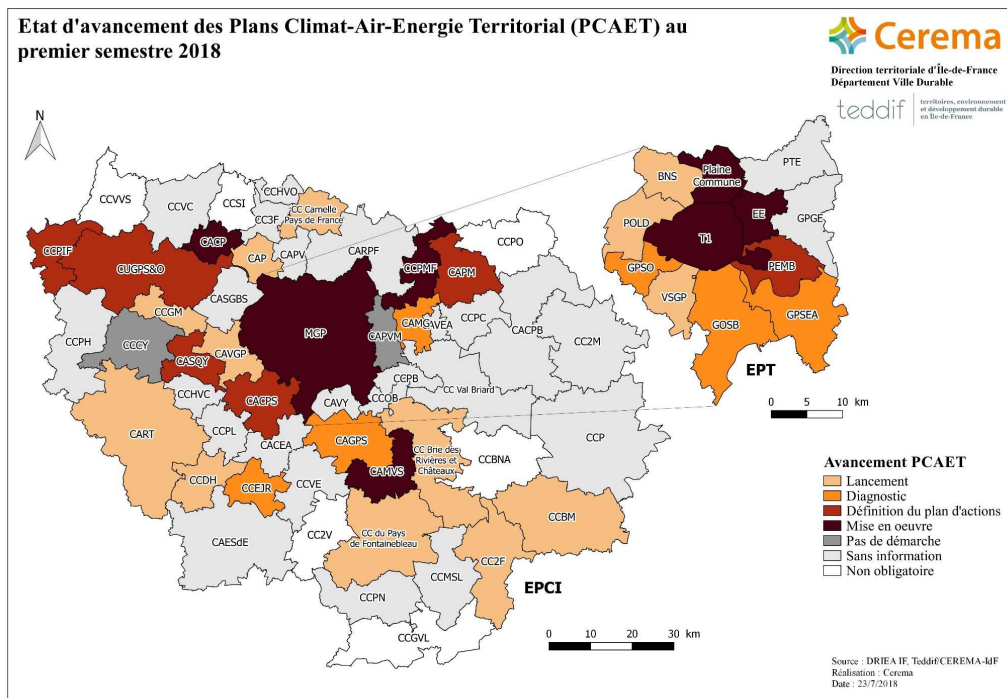


D'un point de vue réglementaire, sur les 60 EPCI devant élaborer et mettre en œuvre un PCAET, :

- la moitié d'entre eux a notifié le lancement des travaux d'élaboration,
- 7 sont en phase de consultation soit de l'Autorité Environnementale soit de l'Etat et de la région,
- 6 ont adopté leur plan climat e sont en phase de mise en œuvre

## 2. L'avancement « opérationnel » des PCAET franciliens

De l'avis de tous, la fin de l'année 2018 et l'année 2019 auront été une période de « boom » des démarches de plan climat. Quasiment tous les EPCI disposent à ce jour d'un chargé de mission ou pour le moins d'un interlocuteur plan climat en capacité de dialoguer avec les services de l'État ou les CDTE sur ce sujet. En effet le nombre des EPCI pour lesquels nous ne disposons pas d'informations est passé de 24 à 5 (en gris sur la carte ci-dessous).



La comparaison avec les années précédentes n'est pas chose aisée car les catégories ne sont pas nécessairement les mêmes.

Le panorama de l'année précédente (carte ci-dessus) était issu d'une compilation de données de diverses sources : des informations recueillies par enquête, complétées par celles dont disposent les différents partenaires du réseau Teddif (DRIEE, IAU Arene- à l'époque, Ademe, Cerema, Région Île-de-France) et les services départementaux des services de l'État (DDT et UT). Il avait un caractère plus « qualitatif » en ce sens qu'il traduisait ce qui se passait réellement sur les territoires et reflétait une plus grande dynamique territoriale que le fait d'avoir notifié ou non.

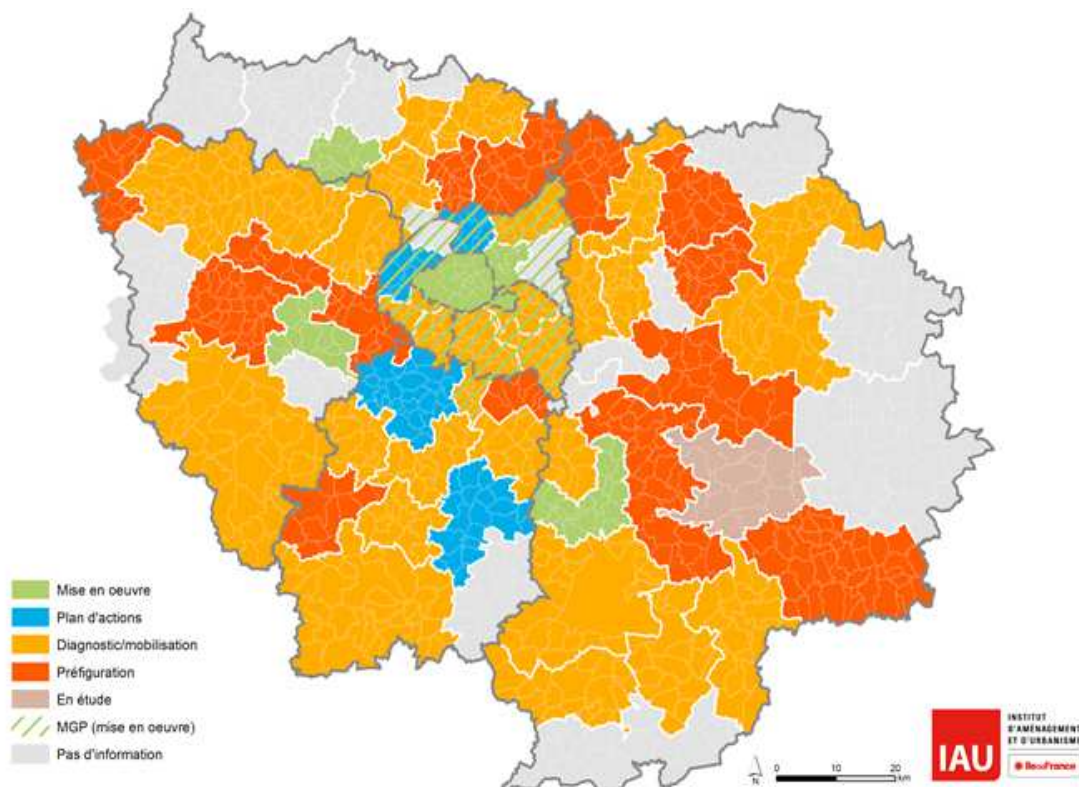
La DRIEE a d'ailleurs introduit cette notion en proposant la catégorie « en gestation », qui concerne 13 EPCI sur les 60 obligés.

Pour l'année 2019, les travaux d'enquête menés par le Teddif n'ont pas porté sur les plans climat, mais sur l'appropriation des ODD (voir partie suivante) pour ne pas faire doublon avec les travaux réalisés par l'AREC pour la rédaction d'une Note Rapide sur les plans climat.

L'AREC a en effet adressé un questionnaire d'enquête en juin/juillet 2019 aux EPCI obligés en cours d'élaboration ou sans informations sur l'état d'avancée de leur PCAET, soit 52 EPCI, et réalisé des entretiens personnalisés avec les 8 EPCI en cours de déploiement. 23 sur les 31 EPCI en cours d'élaboration ont répondu.

L'analyse des réponses a permis de dresser une carte de l'avancée des PCAET sous l'angle « gestion de projet » qui témoigne de l'avancée opérationnelle de la démarche avec 3 gradients : préfiguration/lancement, diagnostic, stratégie et plan d'actions et mise en œuvre.

### État de l'avancée opérationnelle des PCAET franciliens au 15 juillet 2019



Si la comparaison n'est, comme déjà évoqué, pas facile, elle montre malgré tout l'accroissement incontesté du nombre de démarches engagées et ne présage en rien de ce qui se passe sur l'ensemble du territoire francilien.

L'accompagnement à l'élaboration des PCAET reste donc une priorité pour les structures concernées (AREC, Services de l'État et CDTE) et parallèlement ceux qui sont en phase de mise en œuvre ont besoin eux aussi d'accompagnement car ils sont confrontés à de nouvelles difficultés liées aux exigences de suivi évaluation.

Cette nouvelle étape est en effet ponctuée de 2 rendez-vous, l'un au bout de 6 ans pour faire l'évaluation finale et au bout de 3 ans, à mi-parcours, pour faire l'état de la dynamique. Les premiers retours d'expérience dans ce domaine font état de besoins d'outillage et de méthodes.

## II. Les démarches territoriales intégrant les ODD

### Pour mémoire

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) s'inscrivent dans le prolongement des 8 objectifs du Millénaire pour le développement durable qui ont été mis en œuvre depuis 2000.

Les ODD ont été adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ces nouveaux objectifs ont une dimension universelle et couvrent ainsi l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays.

Cet Agenda 2030 est au service des populations, de la planète, pour la prospérité et la paix par les partenariats (5 P).



### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les acteurs territoriaux sont au cœur de la réussite de l'Agenda 2030. En effet, l'atteinte des objectifs de développement durable nécessite l'intervention de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles.

Pour connaître le niveau d'appropriation des ODD par les collectivités franciliennes, le réseau Teddif a réalisé un travail d'enquête auprès des chargés de mission développement durable des collectivités présents dans la base contact.

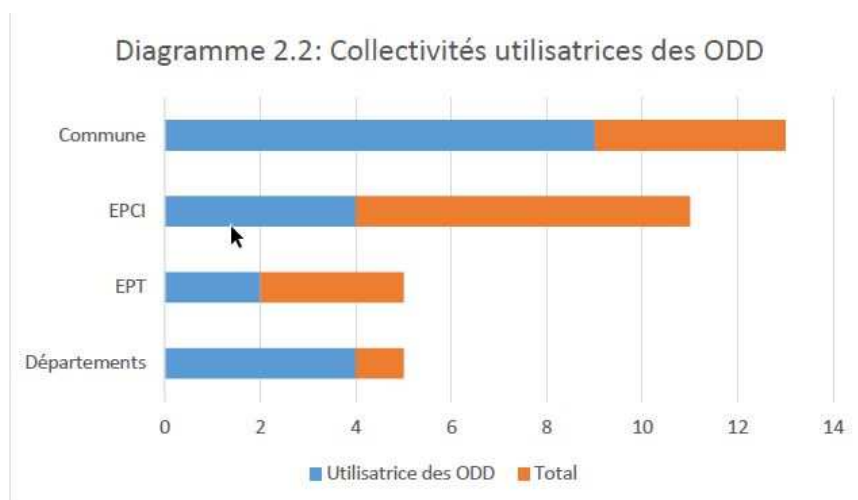
Ils ont été questionnés sur leur niveau de connaissance de l'Agenda 2030, l'utilisation qu'ils faisaient éventuellement des 17 ODD et 169 cibles et sur l'appréciation qu'ils portent sur leur contribution aux objectifs de développement durable.

### a. Appropriation des ODD par les collectivités franciliennes

Les résultats de l'enquête montrent une encore faible appropriation des ODD, qui est proche de ce qui peut être constaté au niveau national.



Les personnes enquêtées, connaissent les ODD mais seule une moitié d'entre elles les utilise. Les répondants utilisateurs sont dispersés dans toutes les échelles de collectivités avec une majorité de communes comme dans l'échantillon de départ.



Si les personnes enquêtées reconnaissent aux ODD une capacité de levier efficace, elles constatent malgré tout une certaine complexité qui freine leur utilisation.



C'est le caractère multisectoriel et systémique qui présente vraiment un intérêt pour les chargés de mission enquêtés : en effet, d'après ces collectivités, la possibilité d'inscrire une action dans plusieurs objectifs permet de rendre compte du caractère multisectoriel du développement durable. Cette vision systémique et globalisante qu'offrent les ODD a d'ailleurs été mise en avant aussi bien par les communes que par les départements lors des entretiens réalisés.

A noter également que le fait de se rendre compte que les actions réalisées pouvaient être considérées comme concourant aux ODD a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme dans certaines collectivités et a amplifié leur utilisation car ils fournissaient un cadre nouveau, national et international, valorisant et valorisable.

Le recours aux ODD permet par le langage diversifié et l'ensemble des thèmes qu'ils abordent et croisent de rendre compte que l'ensemble des services des collectivités contribue aux objectifs alors que la notion pouvait sembler a priori éloignée de leurs préoccupations. Il permet ainsi de faire réaliser que le développement durable ne concerne pas seulement l'environnement.

Malgré tout, l'explicitation des ODD et de leur déclinaison en cibles apparaît complexe, « chronophage et énergivore » pour reprendre des termes entendus lors des entretiens.



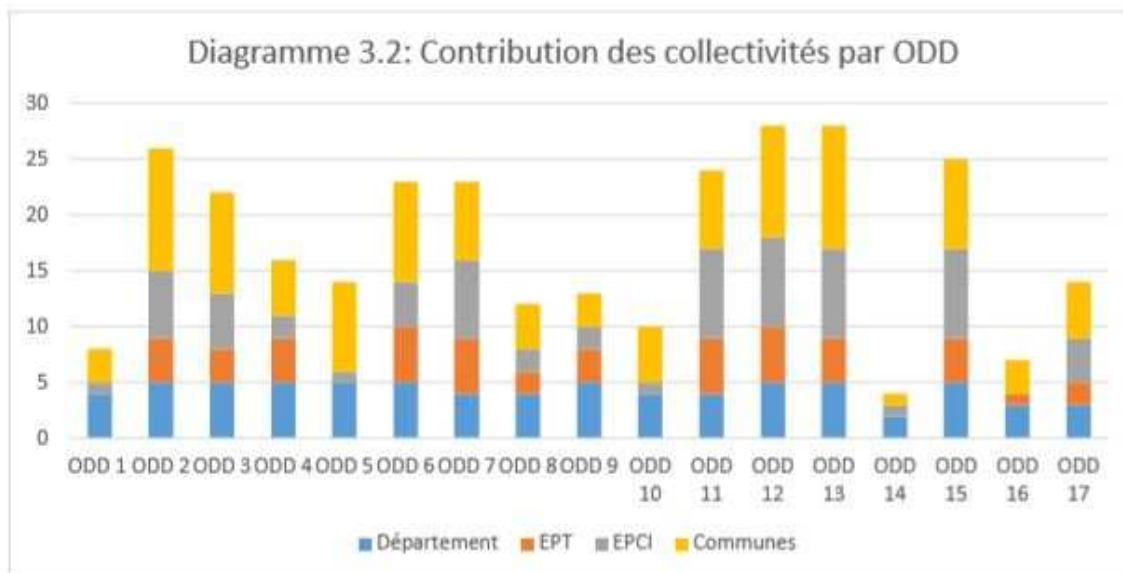
En écho à cette complexité, les collectivités expriment des besoins en termes d'outillage et de méthodologie pour les utiliser davantage.

Le réseau Teddif se devra donc de poursuivre le travail de sensibilisation en renforçant la diffusion des nombreux outils existants et en organisant les conditions d'échanges de pratiques entre collectivités déjà utilisatrices et collectivités plus novices sur le sujet.



## b. Contributions des collectivités aux ODD

Les collectivités étaient invitées à cocher les ODD auxquels elles pensaient contribuer. A noter que l'ensemble des personnes enquêtées a répondu et contribue à l'atteinte des objectifs.



On retrouve les ODD 1, 12 et 13 qui avaient déjà été identifiés lors de l'enquête de l'année dernière et des résultats tout à fait proches de résultats au niveau national.

## c. Utilisation des ODD pour réaliser le rapport de développement durable

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable (RDD). Les retours d'expériences font état d'un faible attrait de ce document perçu comme redondant avec le rapport d'activités, complexe à réaliser pour au final être peu utilisé.

L'utilisation de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD pour accompagner les collectivités et EPCI dans l'élaboration de ce rapport a été perçue à différents niveaux comme susceptibles de revaloriser ce document et des travaux ont été menés au niveau national avec des collectivités, élus et techniciens, des accompagnants des territoires et des services de l'Etat, pour aboutir à la production d'un guide et d'outils.

En Île-de-France, le sujet des RDD avaient été particulièrement travaillé au niveau du Teddif en 2014 car les collectivités franciliennes sont nombreuses à être concernées par la production de ce document (voir les productions réalisées sur le site [teddif.org](http://teddif.org)). Tout naturellement, à l'occasion de l'enquête réalisée sur l'appropriation du nouveau référentiel des ODD, la question de leur utilisation pour réaliser un RDD s'est posée.

Une enquête spécifique a été menée auprès des collectivités franciliennes de plus de 50 000 habitants et les RDD ont été collectés.

Une dizaine de collectivités réalisent leur RDD en utilisant le référentiel proposé par l'Agenda 2030 dont 4 villes, 3 départements et 4 EPT/EPCI.

D'après les entretiens, les collectivités ont utilisé les ODD avec un véritable souci de renouvellement de l'exercice et de renforcement de l'attrait de ce rapport qui doit être produit chaque année. L'idée étant d'une part de faire quelque chose de nouveau de plus « vivant » en utilisant les pictogrammes du référentiel mais aussi de s'inscrire dans un cadre de référence universel, donnant une plus grande dimension à leurs actions.

Le retour d'expérience de ces collectivités montre les mêmes intérêts évoqués précédemment du caractère multisectoriel des ODD, la nécessité de consacrer du temps à expliciter les 17 ODD, ce qui peut être assez chronophage, pose la question de l'articulation des ODD avec les 5 finalités du développement durable, qui restent inscrites dans le décret comme devant structurer le rapport) .

Le processus d'élaboration du rapport DD apparaît est une opportunité pour la collectivité et l'ensemble de ses services de s'approprier ce nouveau référentiel, universel, et mettre en perspective leurs actions dans un cadre renouvelé et attractif. Les questions de méthode qui se posent ouvrent des perspectives de travaux pour le réseau Teddif.

# teddif

territoires, environnement  
et développement durable  
en Île-de-France

**Isabelle Robinot-Bertrand**

[Isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr](mailto:Isabelle.robinot-bertrand@cerema.fr)

Tél. 01 34 82 12 44

[www.teddif.or](http://www.teddif.or)

